



COMPTE-RENDU : Conseil d'administration du 13/09/2014

PRESENTS : Françoise Gautier, Lionel Julita, Claude Navrot, Jean Paul Lang, Anne-Marie Hubert, Jean-Yves Moitrot, Gérard Jouaville, Laurence Bourcier, Anne Cavadini, Jean Poirot, Jean François Mauchamps, Patrick Génin, Guy Dufour, Patrick Bailly, Gérard Marchand.

EXCUSES : Hubert Vanne, Evelyne Bettocchi.

Présentation de l'ordre du jour par Jean-Yves Moitrot. Demande de Gérard Marchand d'ajouter à l'ordre du jour les problèmes du site internet. Acceptation de la part des administrateurs.

Compte-rendu du CA du 31/0/2014

Approbation du compte-rendu du CA du 31/05/2014. Pas de remarques particulières.

Point financier

La situation financière est saine, aucune remarque sur la gestion des comptes. Pour une meilleure visibilité des comptes, Gérard Marchand demande d'être plus précis sur les recettes. Il n'y a pas de détails, surtout venant de la part de Valleroy et concernant les ventes d'arbres. Demande de faire un facturier. Réponse de Claude Navrot : il tient un cahier dans lequel sont consignées les ventes. Il faut donc scanner ce cahier avec les remises de chèques pour avoir le détail des recettes. (Photocopie du cahier à remettre à Gérard Marchand pour la vérification des comptes).

Concernant les achats en particulier les arbustes, Claude demande de recevoir la facture, afin de contrôler si celle-ci est conforme au bon de livraison. Comme la facture arrive à Nancy, Françoise Gautier doit avant le règlement, faire parvenir la facture à Valleroy. Sur les factures devront apparaître : marchandises réceptionnées avec la date.

Françoise soulève le problème du versement de sommes destinées à la LPO 54 sur le compte de la LPO France. Claude signale qu'il n'est pas au courant de versements de subventions de la part de communes. Elles le font sans prévenir. Il faut donc leur communiquer un RIB de la LPO 54.

Il est rappelé que les grosses dépenses doivent être prévues au budget. Après échanges il est convenu que : **toutes dépenses inférieures à 500€ doivent être visées par le président. Au-delà, il faut une décision du CA. Il est décidé de voir à l'usage.**

Un rappel : toute facture avant paiement doit être vérifiée par la personne qui réceptionne la marchandise.

Pour terminer sur le point financier, la question est posée sur la quantité de tournesol à commander. Il est décidé de commander 6 tonnes, 3 pour Nancy et 3 pour Valleroy. Une palette de boules de graisse en seau à se partager sera commandée en plus.

Adhérents

Nous venons de recevoir le listing à jour des adhérents par la LPO France. On constate une perte de 120 adhérents par rapport à l'année dernière. Crise, vieillissement des adhérents. Il faut dans la mesure du possible en faire de nouveaux lors de manifestations. La LPO France perd, elle aussi, des adhérents, le dernier chiffre annonce environ 40 000 adhérents.

LPO 54 et coordination Lorraine

Les dossiers gérés par la LPO 54 doivent être transférés à la coordination :

Faune Lorraine

La base de données Faune Lorraine passe donc à la coordination avec modification du contrat avec Biolovision. Pour Faune Lorraine un comité scientifique rattaché à la coordination va être constitué. Il aura pour charge le suivi des enquêtes, les études etc....

Lorinat

Représentation à Lorinat. Jean-Yves précise que les représentants sont Gérard Jouaville et Jean-Yves Moitrot, tout les deux de la LPO 54, et qu'il appartiendra à la coordination de décider qui représentera la LPO coordination Lorraine au CA de Lorinat. D'autre part il signale aussi la démission de Floraine de la fédération Lorinat et que la coordination devra se positionner quand à son rôle dans la fédération.

PEFC : certification forestière

Jean Poirot nous informe que la LPO France s'est approché de FSC, l'autre référencement de certification forestière. A suivre, c'est aussi un dossier qui sera de la compétence de la coordination. Concernant les réserves biologiques, il n'y a rien sur la Meurthe et Moselle, seule la Moselle est concernée.

Campagne Busards

La gestion de la campagne se fera par la coordination. Demande de subvention etc...

Projet pédagogique de Valleroy

Jean-Yves nous présente la lettre de démission de Philippe Remondière de son poste d'administrateur. Suite à un différent entre Philippe et le groupe de Valleroy, Lionel Julita lui a fait parvenir un courrier. Explication de Lionel sur les difficultés entre Philippe et le jardin nature. Personne ingérable qui se lance dans différentes opérations. La première année tout se passe bien. A la deuxième, il veut faire toutes les animations. Claude demande un planning, il ne se présenta pas aux animations qu'il a programmées.

Pour les animations sur les abeilles, il y a eu des achats sans justificatif. D'après Claude il part dans toutes les directions. Lors d'un CA, il a présenté un projet d'animation qui est un « copié/collé » de projet sur internet. Suite à différentes animations, il a envoyé 6 factures avec une demande de reversement de 30% à son association. Comme il n'y a pas d'accord ni de convention entre les 2 associations, le CA décide de ne pas verser les 30% demandés. Il pose aussi la question de son projet sur les abeilles, il veut le récupérer.

Le CA décide de rendre son projet à Philippe Remondière, sous la condition que la LPO n'apparaisse sous aucune forme que ce soit et qu'il ne fasse pas références au jardin nature. Le matériel apicole acheté reste la propriété de la LPO 54 et servira au jardin nature.

Projet avec le CPIE de Bonzée

Le CPIE de Bonzée fait habituellement les animations sur les ENS du Conseil Général 54. Suite à un nouvel appel d'offres du Conseil Général 54 il déléguerait certaines de ses animations à la LPO54. Une convention est donc à prévoir entre les 2 structures si le CPIE est retenu. Claude nous tiendra au courant du résultat de l'appel d'offre.

Unité et cohérence au sein de la LPO

Rappel de l'article paru dans le dernier LPO info sur les personnes habilitées à parler au nom de la LPO. (Rappel du règlement) : Seuls les administrateurs sont habilités à parler au nom de la LPO. Plusieurs initiatives personnelles (problématiques corbeaux) ont pu brouiller le message de la LPO.

Circulation des projets et des informations : exemple du préau de Valleroy

Toutes les factures qui se rapportent à un projet doivent être identifiées. Concernant le préau, le CA décide qu'il ne servira pas à l'accueil du public dans sa partie obturée. Anne précise qu'en matière de prévention, il faut faire un affichage.

Achat de matériel

Demande de Jean-Yves pour remplacer l'ordinateur qui sert aux animations. Gérard Marchand propose de remettre en état l'ordinateur actuel et de rajouter des logiciels actualisés. Après discussion le CA décide de remplacer l'ordinateur, sauf Gérard Marchand qui s'abstient. Il ne sera pas amorti.

Le groupe de Valleroy demande l'achat d'un amplificateur de son, pour ses animations. La CA prend acte du projet d'achat. Il faut faire des devis pour voir le matériel le plus adapté. A revoir lors d'un prochain CA.

Concernant l'ordinateur utilisé pour Faune Lorraine avec les licences et les logiciels, faut-il l'amortir demande Gérard Marchand ? Pas de décision pour l'instant. A revoir lors du passage de la gestion de Faune Lorraine par la coordination.

Projet centre de sauvegarde sur le jardin nature

Claude rappelle que la LPO n'est pas partie prenante dans l'association qui porte ce projet. Il nous informe que les subventions rentrent (DREAL, Zoo d'Amnéville, Fondation Brigitte Bardot pour 50 000€, etc...) sauf de la part du Conseil Général 54 qui a perdu le dossier. La première AG du centre de sauvegarde aura lieu le 18 octobre. La LPO France a autorisé l'association d'utiliser le jardin nature pour son implantation. Par contre il faudra une convention entre la Fondation Brigitte Bardot et la LPO France.

Problème du transport d'oiseaux blessés

Suite à la demande de Gérard Jouaville, que l'on indemnise les frais de déplacements des personnes transportant les oiseaux vers les centres de soins, le CA décide de ne pas rembourser les frais, mais de pratiquer l'abandon de frais. Il faudra donc envoyer le formulaire aux personnes concernées.

Site internet de la LPO Meurthe et Moselle

Non inscrit à l'ordre du jour, une discussion s'engage entre les membres. Même si le nombre de visiteurs restent constant, il faut « faire vivre le site ». Envoyer à Gérard Marchand des projets, des photos, des infos pour agréments le site.

Date du prochain CA

Il est fixé au 13 décembre 2014. Le lieu reste à définir. Voir avec la mairie de Lesménil pour avoir un lieu de réunions plus central.